

**DIRECTION DES ACTIONS
INTERMINISTERIELLES**

*bureau de l'environnement
et du développement durable*

2006-DIV-15

**Arrêté préfectoral désignant les membres des formations
spécialisées de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites
(CDNPS)**

**le préfet
de la région Champagne-Ardenne
préfet du département de la Marne
officier de la légion d'honneur,**

VU :

-la loi n° 2003-591 du 2 juillet 2003 habilitant le gouvernement à simplifier le droit,

-l'ordonnance n° 2004-637 du 1^{er} juillet 2004 relative à la simplification de la composition et du fonctionnement des commissions administratives et à la réduction de leur nombre et notamment son article 23,

-l'ordonnance n° 2005-727 du 30 juin 2005 portant diverses dispositions relatives à la simplification des commissions administratives

-le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives et notamment son article 20 fixant la composition de la Commission départementale de la Nature, des Paysages et des Sites.

-le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif,

-l'arrêté préfectoral 2006 DIV 14 du 28 décembre 2006 portant création de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites.

-l'avis des différents organismes consultés,

SUR proposition de M. le secrétaire général de la préfecture de la Marne,

ARRETE

ARTICLE 1 :

La formation spécialisée dite « de la Nature » est composée des membres suivants :

1) collège des représentants de l'Etat

- M. le directeur régional de l'environnement ou son représentant
- M. le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt ou son représentant
- M. le directeur départemental de l'équipement ou son représentant
- Mme la déléguée régionale au tourisme ou son représentant

2) collège des représentants des collectivités territoriales

Titulaires

- M. René-Paul Savary, président du conseil général de la Marne
- Mme Françoise Duchein, conseiller général du canton de Givry-en-Argonne
- M. Gilles Jacquet, maire de Faux-Fresnay
- M. Alain Biaux, maire de Fagnières

Suppléants

- M. Jean-René Maillard, conseiller général du canton de Reims IV
- M. Christian Zapior, conseiller général du canton de Thiéblemont
- Mme Anne Moyat, maire de Romain
- M. Luc de Guizelin, maire de La-Neuville-aux-Bois

3) collège des personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie, de représentants d'associations agréées de protection de l'environnement et de représentants des organisations agricoles.

Titulaires

- M. Benoît Collard, chambre d'agriculture de la Marne
- M. Jacky Desbrosse, président de la fédération départementale des chasseurs
- M. Dominique Thiebaut, administrateur de la fédération de la Marne pour la pêche et la protection du milieu aquatique
- M. Sylvain Rousseaux, délégué régional de l'association française des ingénieurs écologues

Suppléants

- M. Dominique Pinard, chambre d'agriculture de la Marne
- M. Michel Flamain, vice-président de la fédération départementale des chasseurs
- M. Julien Jourdon, animateur de la fédération de la Marne pour la pêche et la protection du milieu aquatique
- M. Julien Eloire, membre de l'association française des ingénieurs écologues

4) collège des personnes compétentes dans les domaines d'intervention de la formation spécialisée

Titulaires

- M. Franck Dargent, botaniste
- M. Dominique Leveque, président du parc naturel régional de la montagne de Reims
- M. Jean-Pierre Paris, association Marne Nature Environnement
- M. Eric Belnot, directeur du conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne

Suppléants

- M. Stéphane Thévenin, botaniste
- M. Vincent Taillefert, trésorier du parc naturel régional de la montagne de Reims
- M. Pierre Detcheverry, chargé de mission Marne au conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne

Lorsqu'elle est réunie comme instance de concertation pour la gestion du réseau Natura 2000, les représentants des services et organismes suivants sont invités à participer à titre consultatif aux travaux de la Commission.

- La région Militaire Terre Nord-Est
- L'Office National des Forêts
- Le centre Régional de la Propriété Forestière
- Le syndicat départemental de la propriété privée rurale
- Le syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs de la Marne

- L'association des communes forestières de la Marne
- La fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles de la Marne
- Le centre départemental des jeunes agriculteurs de la Marne
- La confédération paysanne de la Marne
- L'UNICEM Champagne-Ardenne
- La chambre de commerce et d'industrie de Châlons en Champagne, Vitry-le-François et Sainte-Menehould
- La chambre de commerce et d'industrie de Reims et d'Epernay
- Le conseil scientifique régional du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne
- Le conservatoire du littoral et des rivages lacustres
- Le conseil supérieur de la pêche
- L'Office national de la chasse et de la faune sauvage
- La ligue pour la protection des oiseaux
- La fédération française de la randonnée pédestre de la Marne

ARTICLE 2:

La formation spécialisée dite « des sites et des paysages » est composée des membres suivants :

1) collège des représentants de l'Etat

- M. le directeur régional de l'environnement ou son représentant
- M. le directeur régional des affaires culturelles ou son représentant
- M. le directeur départemental de l'équipement ou son représentant
- Mme la déléguée régionale au tourisme ou son représentant
- M. l'architecte des bâtiments de France ou son représentant

2) collège des représentants des collectivités territoriales

Titulaires

- M. Claude Hardy, conseiller général du canton de Fère-Champenoise
- M. Jean-Pierre Bouquet, conseiller général du canton de Saint-Rémy-en-Bouzemont
- M. Gilles Jacquet, maire de Faux-Fresnay
- M. Alain Chemin, maire de Matignicourt-Goncourt
- M. Roland Boulard, président de la communauté de communes du Sud Marnais

Suppléants

- M. Christian Bruyen, conseiller général du canton de Dormans
- M. Alphonse Schwein, conseiller général du canton de Beine-Nauroy
- Mme Anne Moyat, maire de Romain
- M. Luc de Guizelin, maire de La-Neuville-aux-Bois
- M. Christian Zapior, président de la communauté de communes du Perthois

3) collège des personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie, des représentants d'associations agréées de protection de l'environnement et des représentants des organisations agricoles.

Titulaires

- M. Benoît Collard, chambre d'agriculture de la Marne
- M. Philippe Pagnotta, conservateur des musées
- M. Michel Feck, président de l'office de tourisme Reims
- M. Jacky Desbrosse, président de la fédération des chasseurs de la Marne
- M. Sylvain Rousseaux, délégué régional de l'association française des ingénieurs écologues

Suppléants

- M. Dominique Pinard, chambre d'agriculture de la Marne
- M. Dominique Néouze, président de la société des Amis du Vieux Reims
- M. Jean-Marie Derouard, président de l'office de de tourisme de Châlons-en-Champagne
- M. Michel Flamain, vice-président de la fédération des chasseurs de la Marne
- M. Julien Eloire, membre de l'association française des ingénieurs écologues

4) collège de personnes compétentes dans les domaines d'intervention de la formation spécialisée

Titulaires

- M. Marc Soucat, paysagiste
- M. Edmond Boucton, ingénieur agronome
- M. Alain Marre, professeur des universités en géographie physique
- M. Jean-Claude Félix, architecte
- M. Daniel Yon, président de Champagne-Ardenne Nature Environnement

Suppléants

- Madame Besancon, Vieilles Maisons Françaises
- Mme Florence Cabon-Robert, ingénieur agronome
- M. Michel Laurain, enseignant à l'UER Géographie de Reims
- M. Jean-Michel Jacquet, architecte
- M. Alain Vanderschotten, directeur de Champagne-Ardenne Nature Environnement

ARTICLE 3 :

La formation spécialisée dite « des carrières » est composée des membres suivants :

1) collège des représentants de l'Etat

- Mme la directrice régionale de l'industrie, de la recherche ou de l'environnement ou son représentant
- M. le directeur régional de l'environnement ou son représentant
- M. le directeur régional des affaires culturelles ou son représentant
- M. le directeur départemental de l'équipement ou son représentant

Pourra également être invitée à titre consultatif la direction départementale de l'agriculture et de la forêt.

2) collège des représentants des collectivités territoriales :

Titulaires

- M. René-Paul Savary, président du conseil général Marne
- M. Christian Zapior, conseiller général du canton de Thiéblemont
- M. Jean-Louis Royer, maire de Cloyes-sur-Marne
- M. Alain Chemin, maire de Matignicourt-Goncourt

Suppléants

- M. Daniel Grosbety, conseiller général du canton de la d'Anglure
- M. Christian Bruyen, conseiller général du canton de Dormans
- M. Christian Girardot, maire de Thiéblemont-Faremont
- M. Christian Lemoine, maire de Sompuis

3) collège des personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie, des représentants d'associations agréées de protection de l'environnement et des représentants des organisations agricoles.

Titulaires

- M. Pierre Flamain, chambre d'agriculture de la Marne
- Mme Cécile Le Roy, ligue pour la protection des oiseaux
- M. Michel Olivier, association Marne Nature Environnement
- M. Eric Belnot, directeur du conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne

Suppléants

- M. Hubert Janson, chambre d'agriculture de la Marne
- M. Aymeric Mionnet, ligue pour la protection des oiseaux
- M. Guy Veneau, association Marne Nature Environnement
- M. Pierre Detcheverry, chargé de mission Marne au conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne

4) collège de personnes compétentes dans les domaines d'intervention de la formation spécialisée :

Titulaires

- M. Alain Blondet, société Lafarge-Granulats
- M. Bernard Gruet, société Morgagni-Zeimett
- M. Bernard Roch, société Omya
- M. Laurent Desbois, société SCREG-EST

Suppléants

- M. André Boulogne, société Boulogne
- M. Dominique Guillot, société GSM Aisne Marne
- M. Philippe Moroni, société Moroni
- M. Pierre Minnerath, société Holcim-Bétons

Le maire de la commune sur le territoire de laquelle une exploitation de carrière est projetée, est invité à siéger à la séance au cours de laquelle la demande d'autorisation de cette exploitation est examinée et a, sur celle-ci, voix délibérative.

Par ailleurs, l'UNICEM Champagne-Ardenne sera invitée à titre consultatif en qualité d'expert aux réunions de la formation spécialisée « carrières ».

ARTICLE 4 :

La formation spécialisée dite « de la faune sauvage captive » est composée des membres suivants :

1) collège des représentants de l'Etat :

- M. le directeur régional de l'environnement ou son représentant
- M. le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt ou son représentant
- M. le directeur départemental des services vétérinaires ou son représentant
- M. le directeur départemental des services d'incendie et de secours

2) collège des représentants des collectivités territoriales :

Titulaires

- Mme Françoise Duchein, conseiller général du canton de Givry-en-Argonne
- M. Claude Paul, conseiller général du canton de Sompuis
- M. Gilles Jacquet, maire de Faux-Fresnay
- M. Jean-Louis Royer, maire de Cloyes-sur-Marne

Suppléants

- M. Pascal Desautels, conseiller général du canton d'Avize
- M. Daniel Grosbety, conseiller général du canton d'Anglure
- M. Christian Girardot, maire de Thiéblemont-Faremont
- M. Christian Lemoine, maire de Sompuis

3) collège des personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie, de représentants d'associations agréées de protection de l'environnement et de représentants des organisations agricoles.

Titulaires

- M. Charles Breton, ligue pour la protection des oiseaux
- M. Jean-Pierre Paris, association Marne Nature Environnement
- M. Gilles Dejean, vétérinaire
- M. Jean-Claude Dufour, délégué régional de l'association nationale des fauconniers et autoursiers (ANFA)

Suppléants

- M. Didier Genevois, ligue pour la protection des oiseaux

4) collège de personnes compétentes dans les domaines d'intervention de la formation spécialisée.

Titulaires

- M. Laurent Monnier, responsable d'établissement
- M. Alain Hussenet, responsable d'établissement
- M. Alain Chevallier, responsable d'établissement
- M. Yann Durand, détenteur de tortues

Suppléants

- M. Alain Bottet, responsable d'établissement
- M. Frédéric Delaunoy, responsable d'établissement
- M. Lucien Laurent, responsable d'établissement

ARTICLE 5 :

La formation spécialisée dite « de la publicité » est composée des membres suivants :

1) collège des représentants de l'Etat :

- M. le directeur régional de l'environnement ou son représentant
- M. directeur départemental de l'équipement ou son représentant
- M. l'architecte des bâtiments de France ou son représentant
- M. directeur régional des affaires culturelles ou son représentant

2) collège des représentants des collectivités territoriales :

Titulaires

- M. François Mourra, conseiller général du canton de Fismes
- M. Francis Henon, conseiller général du canton de Reims VI
- M. Olivier Brun, maire d'Athis
- M. Alain Biaux, maire de Fagnières

Suppléants

- M. Jean-Pierre Bouquet, conseiller général du canton de Saint-Remy-en-Bouzemont
- Mme Françoise Duchein, conseiller général du canton de Givry-en-Argonne
- Mme Anne Moyat, maire de Romain
- M. Christian Lemoine, maire de Sompuis

3) collège des personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie, de représentants d'associations agréées de protection de l'environnement et de représentants des organisations agricoles :

Titulaires

- M. Benoît Collard, chambre d'agriculture de la Marne
- M. Michel Feck, président de l'office de tourisme Reims
- M. Dominique Leveque, président du parc naturel régional de la montagne de Reims
- M. Michel Olivier, association Marne Nature Environnement

Suppléants

- M. Dominique Pinard, chambre d'agriculture de la Marne
- M. Jean-Marie Derouard, président de l'office de tourisme de Châlons-en-Champagne
- M. Vincent Taillefert, trésorier du parc naturel régional de la montagne de Reims
- M. Guy Veneau, association Marne Nature Environnement

4) collège de personnes compétentes dans les domaines d'intervention de la formation spécialisée :

Titulaires

- M. Christophe Harmey, société Viacom Outdoor
- M. Rémy Camy Peyret, société Avenir
- M. Stéphane Vauquelin, société Clear Channel France
- M. Laurent Thivel, société Publumat

Suppléants

- M. Pascal Madeline, société Viacom Outdoor
- Mme Sabine Serger, société Avenir
- M. Patrick Gasche, société Clear Channel
- M. Hervé Couillard, société Decaux

Le maire de la commune intéressée par le projet ou le président du groupe de travail intercommunal est invité à siéger à la séance au cours de laquelle le projet est examiné et a, sur celle-ci, voix délibérative.

ARTICLE 6 :

Les membres de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites sont nommés pour une durée de trois ans à compter de la date du présent arrêté.

Si au cours du mandat, un membre décède, démissionne ou perd la qualité au titre de laquelle il a été désigné, il est remplacé pour la durée du mandat restant à courir par une personne désignée dans les mêmes conditions.

ARTICLE 7

Lors de la réunion des formations spécialisées, le président de la commission, peut entendre, à titre consultatif, toute personne extérieure susceptible d'éclairer les débats et la délibération sur un dossier particulier inscrit à l'ordre du jour.

ARTICLE 8 :

L'arrêté préfectoral du 29 mai 2002 modifié portant composition de la commission départementale des sites, perspectives et paysages de la Marne est abrogé.

L'arrêté préfectoral du 1^{er} septembre 2004 modifié portant composition de la commission départementale des carrières de la Marne est abrogé.

ARTICLE 9 :

M. le secrétaire général de la préfecture de la Marne est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera adressée à chaque membre désigné par le présent arrêté et qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Châlons en Champagne, le 29 décembre 2006

Pour le Préfet
Le secrétaire Général

Raymond LE DEUN